

Saint-Hélen

Un programme de prévention contre les risques majeurs

Un Plan communal de sauvegarde (PSC) s'applique à mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal (testée et améliorée régulièrement), en cas de survenance d'événements graves. Le tout, afin de sauvegarder des vies humaines, de diminuer les dégâts et de protéger l'environnement.

Ce programme va coordonner les moyens et les services existants, pour optimiser les réactions en créant une cellule de crise communale, et en désignant des référents qui déclencheront les dispositifs prévus en fonction de la vingtaine de risques identifiés à Saint-Hélen (accident, tempête,

incendie, découverte d'engins de guerre, mouvements de foule...).

Un PCS vient donc d'être mis en place, avec le soutien de Pierre Mailard, délégué territorial d'ECTI (association de conseil faite de bénévoles retraités), venu remettre au maire les classeurs papier ainsi que la version numérique.

Ce dernier a l'obligation, de par la loi, de « **prendre toutes les mesures d'urgence, d'assistance et de secours, jusqu'au déclenchement du ou des plans de secours par le Préfet** ». Le document, sans ses notes confidentielles, sera mis à la disposition du public.